



RÉFORME DES GRETA LE DOUBLE LANGAGE DU MINISTÈRE ?

COMBATIFS AU QUOTIDIEN
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

> La loi Warsmann, votée définitivement le 14 avril 2011, abroge l'article du code de l'éducation (L423-1) qui constituait le fondement juridique des Greta. Lorsqu'elle sera promulguée, les Greta auront deux ans pour se doter d'une nouvelle structure juridique... Mais, si une réforme est inévitable, la forme juridique du groupe d'intérêt public (GIP) n'est pas inéluctable.



DU CÔTÉ DU MINISTÈRE, C'EST LE SILENCE ET LE MYSTÈRE

- > La réforme, préparée dans le secret, fragilise les Greta et menace les personnels. Depuis le début, les partenaires sociaux n'ont été consultés qu'une seule fois, à la rentrée 2010. Le Ministère a mené une réflexion interne sans transparence, ni concertation.
- > Rien n'oblige les Greta à adopter la structure GIP, structure qui place la mission formation continue des adultes et les personnels des Greta en dehors de l'Éducation nationale. Pourtant, le Ministère semble travailler sur cette option. Récemment il s'est engagé à étudier les autres solutions : par exemple un EPA spécifique formation continue, comme le revendique le Sgen-CFDT... Nous ne croyons pas à la sincérité de cette étude et craignons qu'elle ne se résume à une liste d'inconvénients pour faire valoir la solution du GIP.
- > Au niveau académique, la formation continue est trop souvent « *le parent pauvre* » des préoccupations des Recteurs. Les assises académiques qui se préparent ont pour objectif premier la restructuration des Greta et menacent potentiellement tous les personnels. Sans remettre en cause le principe d'une réflexion sur la cartographie des Greta, la préparation des assises et leur déroulement ne peuvent se faire en catimini sans les représentants des personnels.
- > Parallèlement, le ministère et plusieurs rectorats travaillent toujours dans le secret sur une révision des textes de 1993 qui régissent les questions de ressources humaines dans les Greta. Il est inadmissible que les partenaires sociaux ne soient pas associés à ces travaux.



LE SGEN-CFDT

COMBATIFS AU QUOTIDIEN
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN

Pour le Sgen-CFDT, l'Éducation nationale doit jouer un rôle capital dans la formation continue au service des demandeurs d'emploi, salariés et jeunes sans qualification.

Parce qu'il est fondamental d'inscrire formation initiale et formation continue dans la formation tout au long de la vie, le ministère doit reconnaître et respecter les personnels de la formation continue dans leurs missions, notamment par un emploi stable et pérenne.

Une évolution des Greta est donc nécessaire.



L'inquiétude des personnels est légitime.

- > Que vont devenir les Greta ?
- > Que vont devenir les contrats de travail ?
- > Qu'en est-il de l'amélioration des conditions de travail ?

Malgré leur forte implication, les personnels ne se sentent pas considérés, pas respectés, pas reconnus !

LE SGEN-CFDT REVENDIQUE UNE NOUVELLE FOIS

- > Un point d'étape sincère sur l'avancement de la réflexion et des travaux ;
- > L'ouverture immédiate de négociations au niveau ministériel et aux niveaux académiques ;
- > La communication des résultats de l'expertise demandée par la Ministère sur l'ensemble des solutions possibles pour la nouvelle structure juridique des Greta ;
- > La communication sur les conséquences de toute nouvelle forme juridique des Greta sur le statut des personnels ;
- > L'application rapide du protocole d'accord signé le 31 mars 2011 sur les non titulaires pour tous les contractuels des Greta et, au delà, la transformation des CDD en CDI et l'accès à la titularisation pour l'ensemble des personnels ;
- > La prise en compte des préoccupations légitimes des personnels des Greta pour sécuriser leurs parcours professionnels.

Le Sgen-CFDT, une démarche, des choix, des actes



REJOIGNEZ LE SGEN-CFDT

NE RESTEZ PAS ISOLÉ

LE PLUS À L'ADHERENT

Chaque adhérent-e reçoit :

- > *Profession Éducation*, le magazine du Sgen-CFDT
- > *CFDT Magazine*, mensuel de la confédération CFDT
- > *Bulletin Greta-MGI*, bulletin spécialisé

Pour contacter le Sgen-CFDT :

- > par mail à l'adresse : greta@sgen.cfdt.fr
- > par téléphone : 01 56 41 51 00
- > par courrier à :
Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

Pour adhérer en ligne

www.sgen.cfdt.fr puis



Sgen
Cfdt
des choix, des actes